



Plan Action Handicap ▶ 12

L'accueil des enfants
ayant des besoins
spécifiques ou
en situation de handicap
dans le département
de l'Aveyron

J'aimerais bien que les gens connaissent
mon petit frère comme moi je le connais,
qu'ils le comprennent comme moi
je le comprends.
Qui peut m'aider à
leur faire découvrir
son handicap ?

Je voudrais
partir en
vacances avec
des copains,
est-ce
possible ?

Mon enfant
est porteur
de handicap ou
d'une maladie chronique,
quelles solutions
pour le faire
garder ?

Vers qui
me tourner ?
Qui peut
m'accompagner ?



Pourquoi un tel dispositif ?

*Vous êtes parent d'un enfant en situation de handicap,
d'une maladie chronique ou ayant des besoins
particuliers ?*

*Vous envisagez un mode de garde, un lieu de
socialisation ou de loisirs pour votre enfant ?*

Le Plan Action Handicap est un dispositif départemental
d'accompagnement et de soutien. Son objectif est de favo-
riser l'accessibilité des enfants ayant des besoins spécifiques
(avec reconnaissance d'un handicap ou non) dans :

- > les structures d'accueil du jeune enfant (Multi-accueil, Halte-garderie, RAM, Assistant(e) Maternel(le)...))
- > les accueils de loisirs extra et périscolaires et les accueils de jeunes.





le Plan Action Handicap...

Avec qui ?

En tant que parent, vous sollicitez un professionnel de l'accueil pour faire garder votre enfant, que ce soit un mode de garde individuel ou collectif, dans le champ de la Petite Enfance ou de l'Enfance et Jeunesse.

Le **PLAN ACTION HANDICAP** de l'Aveyron accompagne les professionnels des :

- ▲ **EAJE** (multi-accueils, haltes-garderies...)
- ▲ **ALSH** (accueils de loisirs extra et périscolaires)
- ▲ **ADJ** (accueils de jeunes)
- ▲ **RAM** (Relais Assistant(e)s Maternel(le)s) et **assistant(e)s maternel(le)s** agréées de l'Aveyron.

Par qui ?

L'animation de ce dispositif est assurée par le **Pôle Ressources Handicap** composé de trois travailleurs sociaux :

- ▲ **Le conseiller technique Handicap de la Caf** assure le pilotage du dispositif et l'accompagnement des familles confrontées au Handicap.
- ▲ **Le conseiller technique et le chargé de mission Handicap de la Fédération Départementale Familles Rurales** assurent l'animation du dispositif et l'accompagnement sur site des professionnels et des familles.



Comment ?

Un accompagnement adapté toujours en lien avec les familles. Ce dispositif soutient les parents dans la prise en compte de leur demande d'accueil et des besoins de l'enfant.

L'intervention du Pôle Ressources Handicap se décline en plusieurs axes :

- ▲ **Interroger** les gestionnaires et professionnels sur la capacité à accueillir, les moyens et aides disponibles, la communication aux familles.
- ▲ **Sensibiliser** les professionnels à l'accueil du Handicap et de la Diversité ; les enfants sur leurs différences et leurs ressemblances.
- ▲ **Favoriser** un partenariat de coéducation entre les différents types d'accueil (EAJE, ALSH, RAM, AsMat), les familles et les partenaires de l'enfant.
- ▲ **Accompagner** les professionnels, la famille et l'enfant durant toutes les étapes de l'accueil (**Avant** : rencontres et projet d'accueil - **Pendant** : soutien, observation, adaptation - **Après** : évaluation).
- ▲ **Organiser** les conditions et les moyens nécessaires à la mise en place d'un accueil adapté aux besoins de l'enfant. Des espaces de réflexion autour de l'accueil des enfants en situation de handicap tant au niveau départemental que local.
- ▲ **Développer** un projet d'accueil personnalisé pour chaque enfant en considérant ses capacités et ses limites. Une réflexion collective autour du projet éducatif et pédagogique de la structure. Une dynamique de travail en réseau (*Petite Enfance et Enfance-Jeunesse*).





« Si tu diffères de moi,
loin de me léser,
tu m'enrichies. »

Antoine de SAINT-EXUPÉRY



un Dispositif qui vous accompagne dans vos projets

des Moyens mis à disposition

Après évaluation des besoins, ces moyens sont mis à disposition pour les professionnels de l'accueil.

- ▲ **Présence renforcée** : Aide au financement d'un encadrant supplémentaire (*non spécialisé*) venant renforcer le taux d'encadrement suivant les besoins définis par le projet d'accueil.
- ▲ **Soutien psychologique** : Possibilité d'intervention d'un psychologue auprès de l'équipe ou du professionnel accueillant quand cela est nécessaire.
- ▲ **Aide matérielle et technique** : Financement / prêt de matériel pédagogique ou adapté (*livres, jeux, mobilier...*).
- ▲ **Aide à l'accessibilité** : Financement / prêt de matériel facilitant l'accessibilité du lieu d'accueil (*rampe amovible, outil de communication...*).
- ▲ **Moyen d'information** : www.mon-enfant.fr - rubrique locale, informations à destination des parents.
- ▲ **Les malles pédagogiques Handicap** : Des outils de sensibilisation sont mis à la disposition des professionnels de l'accueil pour développer leur réflexion et ouvrir le regard des enfants sur le Handicap et la Différence.
- ▲ **Mobilisation des professionnels** à l'échelle départementale pour réfléchir et rendre réelle l'inclusion des enfants en situation de handicap (*conférences, ateliers, démarche d'observation professionnelle...*).

Vous êtes parent ou membre d'une association locale ?

Au-delà de l'accueil des enfants avec besoins spécifiques, le Plan Action Handicap a pour vocation de promouvoir des actions contribuant au changement de regard de la société sur les personnes en situation de handicap ou porteuses d'une maladie chronique.

Vous souhaitez organiser un projet d'information à destination du grand public, des temps de rencontres, d'échanges, de formation avec d'autres parents ou professionnels ?

Le Plan Action Handicap peut vous soutenir dans votre démarche en vous accompagnant dans la réalisation de votre projet. Il peut également contribuer à sa réalisation par l'apport d'un financement sous réserve de critères d'attribution.



le comité de pilotage

Une dynamique partenariale au service d'une démarche commune.

Un comité de pilotage s'est constitué afin d'impulser une dynamique partenariale et réfléchir aux différents axes du dispositif. Il est constitué de représentants des partenaires institutionnels suivants :

- ▲ Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron
- ▲ Familles Rurales Fédération Départementale
- ▲ Maison Départementale des Personnes Handicapées
- ▲ Conseil Départemental - Protection Maternelle et Infantile
- ▲ Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- ▲ Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord
- ▲ Agence Régionale de Santé

des objectifs communs

Favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les milieux d'accueil de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Répondre aux besoins et sensibiliser les différents acteurs concernés par ces accueils (parents, professionnels, partenaires).

Développer des actions contribuant au changement de regard sur le Handicap et la Différence.



contacts



Loéticia SARRES

Service des politiques familiales et sociales
Conseiller Technique Handicap

Tél. 05 65 77 82 45

loeticia.sarres@cafrodez.cnafmail.fr
www.mon-enfant.fr

Caisse d'allocations familiales de l'Aveyron
31 rue de la Barrière - 12 025 RODEZ Cedex 9



Lionel CHARBONNIER

Pôle Handicap
Conseiller Technique Handicap

Tél. 05 65 75 54 00 / 06 73 35 88 56

lionel.charbonnier@famillesrurales.org
www.famillesrurales.org/aveyron

Familles Rurales de l'Aveyron Fédération Départementale
4 route de Moyrazes - BP 545 - 12 000 RODEZ

Le Plan Action Handicap
est géré et financé
par la Caf de l'Aveyron.